

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

**ABONNEMENTS : UN AN**  
 MONACO — FRANCE ET COLONIES 1.000 francs  
 ÉTRANGER (frais de poste en sus)  
 Changement d'Adresse 50 francs  
 Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque année

**INSERTIONS LÉGALES : 100 francs la ligne**

**DIRECTION — RÉDACTION**  
 ADMINISTRATION  
 IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO S. A.  
 Principauté de Monaco

Compte Courant Postal : 3019-47 Marseille  
 Téléphone : 021-79 — 032-25

### SOMMAIRE

#### MAISON SOUVERAINE

*Manifestations de la Fête Nationale* (p. 1082).  
*Déjeuner au Palais en l'honneur des Membres du Bureau Hydrographique International* (p. 1085).  
*Messages de félicitations* (p. 1085).

#### ORDONNANCES SOUVERAINES

*Ordonnance Souveraine n° 1.659 du 14 novembre 1957 accordant la réintégration dans la nationalité monégasque* (p. 1086).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.660 du 16 novembre 1957 rejetant un pourvoi en révision* (p. 1086).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.661 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles* (p. 1086).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.662 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles* (p. 1087).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.663 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles* (p. 1087).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.664 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles* (p. 1087).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.665 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles* (p. 1088).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.666 du 18 novembre 1957 portant nomination dans l'Ordre des Grimaldi* (p. 1088).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.667 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel* (p. 1088).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.668 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille d'Honneur* (p. 1089).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.669 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille d'Honneur* (p. 1089).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.670 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille de l'Éducation Physique et des Sports* (p. 1090).  
*Ordonnance Souveraine n° 1.671 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille d'Honneur* (p. 1090).

*Ordonnance Souveraine n° 1.672 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille du Travail* (p. 1090).

*Ordonnance Souveraine n° 1.673 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille du Travail* (p. 1091).

*Ordonnance Souveraine n° 1.674 du 18 novembre 1957 portant nomination d'un Chef du Cabinet Princier* (p. 1091).

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS

*Circulaire n° 57-55 concernant la rémunération minima du personnel des boulangeries à compter du 11 novembre 1957* (p. 1092).

*Circulaire n° 57-56 relative à la journée du 19 novembre, Fête Nationale* (p. 1092).

*Circulaire n° 57-57 précisant les taux minima garantis des salaires mensuels du personnel des Entreprises de transports routiers et des activités annexes des transports routiers à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1957* (p. 1093).

*Circulaire n° 57-58 fixant les taux minima des salaires mensuels du personnel des maisons d'édition à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1957* (p. 1093).

#### DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRE

*État des condamnations* (p. 1094).

#### INFORMATIONS DIVERSES

*La Fête Nationale* (p. 1094).

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES** (p. 1096 à 1100)

#### Annexe au Journal de Monaco

*Publication n° 2 du Service de la Propriété Industrielle* (p. 17 à 56).

## MAISON SOUVERAINE

### *Manifestations de la Fête Nationale.*

La Principauté entière a célébré, cette année encore, avec ferveur et allégresse, la Fête de son Souverain et sa Fête Nationale.

C'est dans l'après-midi du 18 novembre que débutait le cortège des réceptions et des cérémonies empreintes de dignité et de joie populaire.

### *Cocktail au Palais.*

Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain recevait, vers 15 h. 30, les nouveaux promus dans l'Ordre de Saint-Charles et dans l'Ordre des Grimaldi et leur remettait individuellement leur décoration.

A 18 h. 30, à l'issue de cette cérémonie toute intime un cocktail était offert par LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, en Leur Palais, en l'honneur des Membres du Corps Diplomatique et du Corps Consulaire accrédité auprès du Prince Souverain.

Ce cocktail eut lieu dans la Salle du Trône et dans le Salon Bleu, éclairés « a giorno » par les mille feux des chandeliers de cristal et artistiquement parés de plantes vertes et de bouquets de cyclamens aux fleurs délicates rouges et blanches.

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, entourés de S.A.S. le Prince Pierre et de S.A.S. la Princesse Antoinette, reçurent les personnalités suivantes :

S. Exc. M. le Ministre d'État et M<sup>me</sup> Henry Soum; M. le Président du Conseil National et M<sup>me</sup> Louis Aureglia; S. Exc. Mgr. Gilles Barthe, Evêque; S. Exc. M. le Secrétaire d'État, Ministre Plénipotentiaire, Directeur du Cabinet Princier et M<sup>me</sup> Paul Noghès; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince auprès des Gouvernements de la République Française et de S. M. le Roi des Belges et M<sup>me</sup> Jean Duhamel; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince près le Saint-Siège et M<sup>me</sup> César Solamito; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince auprès du Gouvernement de la République Italienne et M<sup>me</sup> Jean-Maurice Crovetto; S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre Plénipotentiaire Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince près des Gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne et du Grand-Duché de Luxembourg; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et M<sup>me</sup> Jacques Reymond; M. le Conseiller Privé de S.A.S. le Prince et M<sup>me</sup> Charles Palmaro; M. Pierre Blanchy, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et M<sup>me</sup> Pierre Pène; M. le Maire

et M<sup>me</sup> Robert Boisson; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; le Colonel, Premier Aide de Camp et M<sup>me</sup> René Séverac; le Capitaine de Frégate, Aide de Camp et M<sup>me</sup> Yves Huet; M. le Conseiller de Légation, Chambellan de S.A.S. le Prince et la Comtesse d'Aillières; M. le Chanoine Francis Tucker, Chapelain du Palais.

Le Vice-Amiral d'Escadre, Préfet Maritime de Toulon et M<sup>me</sup> Barjot; les Membres du Corps Consulaire accrédité auprès de S.A.S. le Prince : S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Chargé du Consulat Général de France et M<sup>me</sup> Louis de Monicault; M. le Consul Général de Grande-Bretagne et M<sup>me</sup> Leslie Pott; M. le Consul Général du Pakistan et M<sup>me</sup> P. Chaudhuri; M. le Consul Général de Grèce et M<sup>me</sup> G. Ollivier; M. le Consul Général du Liban et M<sup>me</sup> G. Pastor; M. le Consul Général d'Allemagne et la Comtesse du Moulin Eckart; M. le Consul de Belgique et du Luxembourg et M<sup>me</sup> L. Buydeas; M. le Consul de Colombie et M<sup>me</sup> G. H. Van Gelder; M. le Consul de la République Dominicaine et M<sup>me</sup> Coupey; M. le Chargé des Intérêts Cubains et M<sup>me</sup> J. de Mesa; M. le Consul Adjoint du Consulat Général du Danemark et M<sup>me</sup> W. Solver; M. le Consul Adjoint du Consulat Général de France et M<sup>me</sup> R. Mongendre; M. le Consul de Grande-Bretagne et M<sup>me</sup> P. Caruana; M. le Consul d'Italie et la Marquise Faà di Bruno; M. le Consul de Norvège et M<sup>me</sup> J. Fissore; M. le Consul des Pays-Bas et M<sup>me</sup> A. H. Heyligers; M. Ernest Olivier, Consul de Turquie; M. le Vice-Consul des États-Unis d'Amérique et M<sup>me</sup> M. Daie; M. V. Raybaudi, Vice-Consul d'Espagne.

M. le Consul Général de Monaco à San Francisco et M<sup>me</sup> Van Barkaloo Hale; M. le Consul de Monaco à Berne et M<sup>me</sup> Welti; M. le Consul de Monaco à Chambéry et M<sup>me</sup> Beurq; M. le Vice-Consul de Monaco à Vintimille et M<sup>me</sup> A. Natta

M. Auguste Kreichgauer, Chef du Cabinet Princier; M. Raoul Pez, Chef-Adjoint du Cabinet; M. le Chef du Secrétariat Particulier de S.A.S. le Prince et M<sup>me</sup> Charles Ballerio; M. le Chef du Cabinet de S. Exc. M. le Ministre d'État et M<sup>me</sup> Raoul Biancheri; M. Pierre Notari, Contrôleur Général des Dépenses; M. Pierre Rey, Administrateur des Biens de S.A.S. le Prince; M. le Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais et M<sup>me</sup> Albert Lisimachio; M. le Conservateur du Musée du Timbre et M<sup>me</sup> H. Gamedinger; M. l'Attaché de Presse au Cabinet Princier et M<sup>me</sup> Émile Cornet; M. Wakefield-Mori, Conservateur du Palais.

### *Dîner Privé.*

A 20 heures, un dîner privé avait lieu dans la Grande Salle à Manger du Palais et réunissait autour des Souverains, S.A.S. la Princesse Antoinette; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire et M<sup>me</sup> Jean Duhamel;

S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre Plénipotentiaire; M. le Conseiller de Légation et la Comtesse d'Aillières, ainsi que les Membres du Service d'honneur : la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; le Colonel Séverac, Premier Aide de Camp de S.A.S. le Prince; M. Raoul Pez, Chef de Cabinet Adjoint; M. le Chanoine Francis Tucker, Chapelain du Palais;

A l'issue de ce dîner, Leurs Altesses Sérénissimes entourées de Leurs invités et des Membres de Leur suite, assistèrent, des fenêtres du Salon des Glaces, à la Sérénade donnée sur la Place du Palais en Leur honneur ainsi qu'au magnifique feu d'artifice tiré des jetées du Port.

#### *Le 19 Novembre — Remise de décorations.*

Le lendemain, mardi 19 novembre, jour de la Fête Nationale, après la célébration à la Cathédrale du « Te Deum » d'Actions de Grâces en présence de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse, de S.A.S. le Prince Pierre et S.A.S. la Princesse Antoinette, une remise de décorations avait lieu dans la Cour d'Honneur du Palais.

C'est à 11 h. 30 que la cérémonie débuta, avec la participation de l'Étendard Princier et sa garde d'honneur, des officiers de la Force Publique, du peloton d'escorte motocycliste, d'une section de Carabiniers en grande tenue, d'un détachement de Sapeurs-Pompiers et d'Agents de Police, ainsi que des Clairons des Carabiniers.

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse, accompagnés de S.A.S. le Prince Pierre et de S.A.S. la Princesse Antoinette, de S. Exc. M. le Ministre d'État, de S. Exc. Mgr. Barthe, de M. le Président du Conseil National, des Représentants du Corps Diplomatique, de S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France et des hautes personnalités de la Maison Souveraine, parurent par le centre de l'escalier monumental de la Cour d'Honneur.

Le Souverain, après avoir reçu les honneurs Princiers, passa en revue les détachements des Carabiniers, de la Police et des Sapeurs-Pompiers. Puis ce fut la remise du fanion de la Police par S.A.S. la Princesse et celui du peloton d'escorte de motocyclistes par S.A.S. le Prince.

Son Altesse Sérénissime remit ensuite des Médailles d'Honneur et du Travail à plusieurs anciens servants et employés de la Maison Princière et du Palais. Elle a également procédé à diverses promotions concernant des militaires de la Compagnie de Ses Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers. De nombreux Militaires de la Force Publique reçurent également des brevets et des prix.

Des Officiers et Sous-Officiers français, ont également reçu le 19 novembre des mains du Prince Souverain des Médailles :

Le Colonel Roger Liénard, Directeur Régional du Service du Matériel de la 9<sup>e</sup> Région Militaire de Marseille : Médaille du Couronnement de S.A.S. le Prince Rainier III de Monaco, en vermeil;

Le Chef de Bataillon René Baysang, Commandant le 22<sup>e</sup> B.C.A. à Nice : Médaille du Mariage Princier, en vermeil;

Le Commandant Ferraton, Intendant militaire de 3<sup>e</sup> Classe, Chef de l'Intendance de Nice : Médaille du Couronnement de S.A.S. le Prince Rainier III de Monaco, en vermeil;

Le Capitaine Jean Grimaud, Chef du Service des approvisionnements et de la comptabilité de l'Établissement régional du Matériel de Nice : Médaille du Couronnement de S.A.S. le Prince Rainier III de Monaco, en argent;

L'Adjudant-Chef Robert Eypuem, Chef de Section de C.R.S., adjoint au Capitaine commandant la Compagnie Z.D.A. S.E. 902 : Médaille du Mariage Princier, en argent;

Le Sous-Brigadier Théradius Inbert, de la Police de Nice, Professeur de Judo : Médaille du Couronnement de S.A.S. le Prince de Monaco, en argent.

Cette remise de décorations fut suivie de la traditionnelle prise d'Armes sur la Place du Palais Princier.

A 13 heures, tandis que se déroulait au Palais Princier le grand déjeuner réunissant autour des Souverains les hautes personnalités du Gouvernement Princier, des Corps Diplomatique et Consulaire accrédités auprès de S.A.S. le Prince, de la Maison Souveraine, la Station de Radio Monte-Carlo diffusait sur ses antennes l'allocution que Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain a prononcée à l'occasion de la Fête Nationale à l'intention de Ses sujets et dont voici le texte :

« Mes chers amis,

« A l'occasion de la Fête Nationale et au moment où la Princesse, mon épouse, la Princesse Caroline et moi-même, sommes l'objet de si touchants témoignages d'affection, je crois nécessaire de m'entretenir avec vous de la situation générale actuelle et future de notre pays.

« L'activité de notre pays dans tous les domaines, justifie les raisons d'envisager l'avenir avec espoir et confiance. Un examen, même rapide des divers éléments de notre stabilité politique, économique et sociale, renforce notre conviction. Sur le plan social

« les faits témoignent de ma volonté de rechercher, le plus rapidement possible, une solution à des problèmes urgents.

« La construction d'un premier immeuble à loyer modéré a été suivie de celle d'un second immeuble, d'une capacité de logement plus importante et qui est en voie d'achèvement. La loi sur l'embauchage des travailleurs a codifié la priorité naturelle des Monégasques.

« D'autres projets sont à l'étude qui compléteront une législation sociale déjà très libérale. Ces projets touchent à : la médecine du travail, au régime des retraites des travailleurs indépendants et des fonctionnaires ainsi qu'à celui des accidents du travail. La première tranche de reconstruction de notre Hôpital constitue une réalisation de très grande valeur aussi bien du point de vue scientifique que social. Elle sera terminée très prochainement et permettra d'accueillir nos malades dans des conditions parfaites de confort et de sécurité.

« Sur le plan économique notre programme de Grands Travaux est, certes, chargé. Il représente pour nous de gros sacrifices mais je suis sûr que l'effort financier consenti trouve sa justification pleine et entière en notre confiance en nous-mêmes et dans notre foi en l'avenir. L'année nouvelle verra le début des travaux du Tunnel qui détournent la voie ferrée et l'amorce de ceux d'aménagement du bord de mer.

« Notre prospérité qui suit une régulière et nette progression se traduit par les chiffres record du courant touristique ainsi que par l'activité croissante des industries et du commerce monégasques. Nous ne pouvons espérer améliorer ces résultats que si nous nous efforçons de perfectionner sans cesse notre équipement. La Principauté se doit d'évoluer avec son temps et se montrer capable d'efforts de modernisation. Mais elle doit aussi affirmer sa présence dans la vie internationale et je suis heureux et fier de constater que Monaco participe à des réunions qui s'étendent aux domaines les plus divers. Entre autres dans des institutions dépendant de l'ONU, notre participation est plus particulièrement remarquable. C'est ainsi que le représentant Monégasque à l'OMS s'est vu confier lors de la dernière session, la Présidence de la sous-commission juridique. Aux conférences de l'UNESCO, la Principauté continue à prendre une part active à la discussion des problèmes d'éducation, de science et de culture.

« Nous n'oublions pas, non plus, nos devoirs de solidarité humaine et chaque fois qu'une catastrophe s'abat sur un point du monde, Notre Pays apporte des premiers, sa contribution au soulagement des souffrances, au même titre que tous les membres de la collectivité internationale.

« Sur le plan national j'évoquerai un problème d'actualité qui vous intéresse plus particulièrement. Je vous disais textuellement, le 10 octobre 1955, à ce même micro, que nos institutions étaient perfectibles et que nous pouvions les améliorer ensemble dans le cadre des Traités. Dans le désir d'associer les Monégasques à Mes intentions, et d'éclairer l'opinion que je m'en faisais moi-même, j'ai donné à Mon Conseil de la Couronne, au mois de Décembre suivant la mission particulière d'étudier les réformes souhaitables.

« Les conclusions de cette haute Assemblée m'ont été remises en Juillet dernier. J'ai examiné minutieusement cet important travail. Je me plais à déclarer que j'ai vivement apprécié l'esprit dans lequel ce plan de réorganisation a été étudié. Ce rapport me laisse la conviction que des réformes peuvent être réalisées dans un proche avenir car quels que soient les problèmes posés, il n'est pas de formule qui ne puisse les résoudre dans le souci des intérêts supérieurs de l'État, dans la préoccupation des destinées de la Principauté et dans le désir de répondre aux aspirations des Monégasques. »

*Déjeuner du 19 novembre.*

C'est dans la luxueuse Salle du Trône que fût servi à partir de 13 h. 15, sous la présidence de LL. AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse ayant à Leurs côtés S.A.S. le Prince Pierre et S.A.S. la Princesse Antoinette, un grand déjeuner.

Une table en forme de fer à cheval avait été spécialement dressée et décorée de nombreux bouquets d'œillets rouges et blancs et de petites et fragiles statuettes en biseuit de Sèvres, tandis que devant les places des Souverains s'étalait un « surtout » de style Empire en bronze doré garni d'une magnifique gerbe d'œillets aux couleurs nationales.

Arrivant par le Grand escalier et la Galerie d'Hercule, les invités étaient introduits et présentés à Leurs Altesses Sérénissimes dans le Salon des Officiers, puis gagnaient le Salon Bleu où des cocktails leur étaient servis. A 13 h. 15, les invités prenaient place autour de la table.

On notait la présence des hautes personnalités suivantes : S. Exc. M. le Ministre d'État et M<sup>me</sup> Soum ; M. le Président du Conseil National et M<sup>me</sup> Aureglia ; S. Exc. Mgr Gilles Barthe, Evêque de Monaco ; M. le Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État et M<sup>me</sup> Portanier ; S. Exc. M. le Secrétaire d'État honoraire et M<sup>me</sup> Bellando de Castro ; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'État, Directeur du Cabinet Princier et M<sup>me</sup> Noghès ; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire auprès des

Gouvernements de la République Française et de S. M. le Roi des Belges et M<sup>me</sup> Duhamel; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince auprès du Saint Siège et M<sup>me</sup> Solamito; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Envoyé Extraordinaire de S.A.S. le Prince auprès du Gouvernement de la République Italienne et M<sup>me</sup> Jean-Maurice Crovetto; S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre Plénipotentiaire; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et M<sup>me</sup> Reymond; M. le Conseiller Privé de S.A.S. le Prince et M<sup>me</sup> Palmaro; M. Pierre Blanchy, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et M<sup>me</sup> Pène; M. le Maire de Monaco et M<sup>me</sup> Boisson; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; le Colonel, Premier Aide de Camp et M<sup>me</sup> Séverac; le Capitaine de Frégate, Aide de Camp et M<sup>me</sup> Huet; le Conseiller de Légation, Chambellan et la Comtesse d'Aillières, le Très Révérend Père Francis Tucker, Chapelain du Palais.

S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Chargé du Consulat Général de France et M<sup>me</sup> de Monicault; M. le Consul Général de la République Fédérale Allemande et la Comtesse du Moulin Eckart; M. le Consul Général d'Espagne et M<sup>me</sup> Bertran de Lis; M. le Consul Général de Grande-Bretagne et M<sup>me</sup> Pott; M. le Consul Général du Pakistan et M<sup>me</sup> Chaudhuri; M. le Consul du Danemark et M<sup>me</sup> Carr; M. le Consul des États-Unis d'Amérique et M<sup>me</sup> Dalferes; M. le Consul d'Italie et la Marquise Faà di Bruno; M. le Consul de Suisse et M<sup>me</sup> Birchler.

#### *Gala à l'Opéra de Monte-Carlo.*

Pour clore cette journée de festivités, un Gala lyrique et chorégraphique, organisé par M. Maurice Besnard, directeur de l'Opéra, était donné sur invitations de LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse dans la Salle Garnier de l'Opéra de Monte-Carlo.

A 21 heures, LL.AA.SS. le Prince Souverain, en Grand Uniforme et la Princesse en toilette de velours noir et blanc portant le cordon de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, furent accueillis à Leur arrivée à l'Opéra par M. Pierre Rey, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer et se dirigèrent vers Leur Loge où Ils parurent entourés de S.A.S. le Prince Pierre et de S.A.S. la Princesse Antoinette tandis qu'éclatait l'Hymne National.

Dans la Loge Princièrè avaient été invités : le Comte et la Comtesse Charles de Polignac; M. le Président du Conseil National et M<sup>me</sup> Aureglia; S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'État, Directeur du Cabinet Princier et M<sup>me</sup> Noghès; le Vice-Amiral d'Escadre, Préfet Maritime de Toulon

et M<sup>me</sup> Barjot; M. le Conseiller Privé de S.A.S. le Prince et M<sup>me</sup> Palmaro; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; le Colonel, Premier Aide de Camp et M<sup>me</sup> Séverac; le Capitaine de Frégate, Aide de Camp et M<sup>me</sup> Huet.

#### *Déjeuner au Palais en l'honneur des Membres du Bureau Hydrographique International.*

LL.AA.SS. le Prince et la Princesse ont offert, le samedi 16 novembre 1957, à 13 heures, en Leur Palais, un déjeuner en l'honneur des Membres du Bureau Hydrographique International.

Ce déjeuner réunissait autour de Leurs Altesses Sérénissimes les personnalités suivantes : l'Amiral, Président du Bureau Hydrographique International et Madame Knox; l'Amiral, Préfet Maritime de la ville de Toulon et Madame Barjot; le Contre-Amiral, Directeur du Bureau Hydrographique International et Madame Viglieri; le Vice-Amiral, Directeur du Bureau Hydrographique International et Madame Damiani, et de Membres de la Maison Souveraine : S. Exc. M. le Ministre Plénipotentiaire, Secrétaire d'État, Directeur du Cabinet Princier et Madame Noghès; la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais; le Capitaine de Frégate, Aide de Camp de S.A.S. le Prince et Madame Huet. Le Très Révérend Père Francis Tucker, Chapelain du Palais.

Son Altesse Sérénissime le Prince a reçu, à l'occasion de Sa Fête de nombreux messages de félicitations et de vœux de Souverain et Chefs d'État, auxquels Son Altesse Sérénissime a adressé Ses remerciements :

*de Sa Majesté le Roi Baudouin de Belgique :*

« A l'occasion de la Fête Nationale Monégasque « j'exprime à Votre Altesse Sérénissime mes vœux les « meilleurs pour la prospérité de Son peuple et pour « Son bonheur personnel ».

BAUDOUIN.

*de S. Exc. Monsieur le Président de la République Française :*

« J'adresse à Votre Altesse Sérénissime mes vives « félicitations à l'occasion de la Fête Nationale Moné- « gasque. Je forme des vœux chaleureux pour Votre « bonheur personnel, celui de la Princesse de Monaco, « de la Princesse Caroline ainsi que pour la prospérité « de la Principauté ».

René COTY.

*de S. Exc. Monsieur le Président de la République Italienne :*

« Anche in nome del mio paese desidero esprimere « a Vostra Altezza Serenissima i migliori voti augurali « nella solenne ricorrenza della Festa Nazionale « Monegasca ».

Giovanni GRONCHI.

de S. Exc. Monsieur le Président de la République  
Fédérale d'Allemagne.

« J'adresse à Votre Altesse Sérénissime, à l'occasion  
« de la Fête Nationale Monégasque, les vœux chaleu-  
« reux de bonheur du peuple allemand, auxquels je  
« joins les miens pour Votre bonheur personnel et  
« l'avenir de la Principauté ».

Théodor HEUSS.

de S. Exc. Monsieur le Président de la République  
Tunisienne :

« A l'occasion de l'anniversaire de l'Accession de  
« Votre Altesse au Trône, j'ai l'honneur de Lui pré-  
« senter les félicitations les plus chaleureuses et les  
« vœux les plus sincères ».

Habib BOURGUIBA.

## ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.659 du 14 novembre 1957  
accordant la réintégration dans la nationalité moné-  
gasque.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par la dame  
Blanchi Virginie, Fanny, Veuve Decanale Joseph, née  
à la Turbie (A.-M.), le 29 juin 1883, ayant pour objet  
de recouvrer la nationalité monégasque, perdue par  
son mariage, aujourd'hui dissous, avec un citoyen  
français;

Vu l'article 20 du Code Civil, tel qu'il a été modifié  
par la Loi, n° 415, du 7 juin 1945;

Vu l'article 25 (2°) de l'Ordonnance organique du  
9 mars 1918;

Vu Notre Ordonnance, n° 403, du 15 mai 1951,  
modifiée par Notre Ordonnance, n° 480, du 20 no-  
vembre 1951;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services  
Judiciaires;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La Dame Virginie, Fanny Blanchi, Veuve Decanale  
est réintégrée parmi Nos Sujets.

Elle jouira de tous les droits et prérogatives attachés  
à la qualité de Monégasque, dans les conditions pré-  
vues par l'article 21 du Code Civil.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des  
Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont  
chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promul-  
gation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze  
novembre mil neuf cent cinquante-sept.

RAINIER.

Par le Prince,  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :  
P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 1.660 du 16 novembre 1957  
rejetant un pourvoi en révision.

Ordonnance Souveraine n° 1.661 du 18 novembre 1957  
portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.

RAINIER III

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont promus dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Commandeur :*

M. Pierre Blanchy, Conseiller de Gouvernement  
pour l'Intérieur,

*Officiers :*

MM. Robert Boisson, Maire de Monaco,  
Amédée Borghini, Directeur des Affaires So-  
ciales,  
François Briano, Sous-Directeur du Budget et  
du Trésor,  
Félix Biancheri, Contrôleur du Service des  
Prestations Médicales aux Fonctionnaires,  
Jules Marchisio, Receveur Municipal,  
Pierre Defrance, Pharmacien honoraire de  
l'Hôpital.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des  
Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le  
Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés,  
chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et  
de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit  
novembre mil neuf cent cinquante-sept.

RAINIER.

Par le Prince,  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :  
P. NOGHÈS.

*Ordonnance Souveraine n° 1.662 du 18 novembre 1957  
portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.*

**RAINIER III,**

PAR LA GRACE DE DIEU

**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

*Commandeur :*

M. le Vicomte Eugène Tiberghien, Conseiller de  
Notre Légation près le Saint-Siège.

*Chevaliers :*

MM. Girard Van Barkaloo Hale, Notre Consul  
Général à San Francisco,

Maurice Delavenne, Directeur de la Sûreté  
Publique,

Louis-Constant Crovetto, Administrateur des  
Domaines,

Gerges Borghini, Directeur des Services So-  
ciaux,

Jean Ciais, Directeur de l'Hôpital,

Henri Lions, Juge de Paix Honoraire,

Mgr. Louis Andrieux, Archidiacre du Chapitre de la  
Cathédrale, Vicaire Général Honoraire du  
Diocèse,

MM. Charles Minazzoli, Chef de Division au Minis-  
tère d'État,

Louis Castellini, Chef du Service de la Propriété  
Industrielle, Littéraire et Artistique,  
le Docteur André Alexandre, Oto-Rhino-Laryn-  
gologiste de l'Hôpital,

Louis-Félix Vatrican, Directeur du Jardin  
Exotique,

Frank Fourcade, Avocat de l'Administration  
des Domaines,

Jean Crovetto, Conservateur des Hypothèques  
à la Direction des Services Fiscaux,

Pierre Blanchy, Contrôleur des Domaines,

Jules Corsi, Chef de Bureau au Service des  
Travaux Publics,

Second Armita, Conducteur Principal au Ser-  
vice des Travaux Publics,

Maurice Dorato, Caissier-Comptable à l'Ad-  
ministration des Domaines,

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des  
Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le  
Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés,  
chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et  
de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix huit  
novembre mil neuf cent cinquante-sept.

Par le Prince,

**RAINIER.**

*Le Ministre Plénipotentiaire*

*Secrétaire d'État :*

P. NOGHÈS.

*Ordonnance Souveraine n° 1.663 du 18 novembre 1957  
portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.*

**RAINIER III**

PAR LA GRACE DE DIEU

**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-  
Charles :

M<sup>me</sup> Vve Ballerio, née Catherine Giordano,

MM. José Notari, Architecte,

Baptistin Gastaud, ancien Conseiller Communal,  
Lazare Sauvaigo, Professeur d'Histoire de  
Monaco aux Ecoles Primaires,

Emile Fontana.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des  
Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le  
Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés,  
chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et  
de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit  
novembre mil neuf cent cinquante-sept.

Par le Prince,

**RAINIER.**

*Le Ministre Plénipotentiaire*

*Secrétaire d'État :*

P. NOGHÈS.

*Ordonnance Souveraine n° 1.664 du 18 novembre 1957  
portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.*

**RAINIER III**

PAR LA GRACE DE DIEU

**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-  
Charles :

MM. André Touren, Directeur des Affaires Crimi-  
nelles et des Grâces au Ministère Français  
de la Justice,

Jean Ricalens, Président de Chambre de la  
Cour d'Appel de Paris, Secrétaire du  
Conseil Supérieur de la Magistrature,

André Perdriau, Magistrat de l'Administration  
Centrale du Ministère Français de la  
Justice.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des  
Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le  
Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés,  
chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et  
de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

Par le Prince, **RAINIER.**  
*Le Ministre Plénipotentiaire*  
*Secrétaire d'État :*  
**P. NOGHÈS.**

*Ordonnance Souveraine n° 1.665 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.*

**RAINIER III**  
 PAR LA GRACE DE DIEU  
**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. André Cossu, Inspecteur-Receveur Central des Douanes à Menton-Garavan,  
 Jean Broc, Directeur Général de l'Hôtel de Paris,  
 Léon Roux, Directeur Particulier de la Compagnie d'Assurances « L'Union ».

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

Par le Prince, **RAINIER.**  
*Le Ministre Plénipotentiaire*  
*Secrétaire d'État :*  
**P. NOGHÈS.**

*Ordonnance Souveraine n° 1.666 du 18 novembre 1957 portant nomination dans l'Ordre des Grimaldi.*

**RAINIER III**  
 PAR LA GRACE DE DIEU  
**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. Raymond Jutheu est nommé Chevalier de l'Ordre des Grimaldi.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Grand Chancelier de l'Ordre des Grimaldi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

Par le Prince, **RAINIER.**  
*Le Ministre Plénipotentiaire*  
*Secrétaire d'État :*  
**P. NOGHÈS.**

*Ordonnance Souveraine n° 1.667 du 18 novembre 1957 portant nominations dans l'Ordre du Mérite Culturel.*

**RAINIER III**  
 PAR LA GRACE DE DIEU  
**PRINCE SOUVERAIN DE MONACO**

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

Sont nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

*Officiers :*

MM. Paul Bazelaire, Professeur au Conservatoire National de Musique de Paris,

Jacques Catineau, Administrateur de la Société « Exploitation Commerciale », Membre du Comité de Direction du « Yacht-Club » de Monaco,

M<sup>lle</sup> Marie-Thérèse Dupont, en religion Sœur Marie-Thérèse, de la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul, à l'Hôpital de Monaco.

*Chevaliers :*

MM. Louis Barral, Conservateur du Musée d'Anthropologie Préhistorique,

Pierre Helson, Professeur agrégé de Physique au Lycée de Monaco,

Marcel Pierrugues, Professeur de Grammaire au Lycée de Monaco,

Paul Champsaur, ancien Professeur au Lycée de Monaco,

M<sup>lle</sup> Henriette Calais, en religion M<sup>me</sup> Sainte-Germaine de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant-Jésus, dites Dames de Saint-Maur,

MM. Augustin Amic, Professeurs à l'Académie de  
 Félix Foucard, Musique, Artistes Musiciens  
 Marcel Gonzalès, à l'Orchestre National de  
 Octave Grisard, l'Opéra de Monte-Carlo.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

Par le Prince, **RAINIER.**  
*Le Ministre Plénipotentiaire*  
*Secrétaire d'État :*  
**P. NOGHÈS.**



Ordonnance Souveraine n°-1.668 du 18 novembre 1957  
accordant la Médaille d'Honneur.

**RAINIER III**

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à :

MM. Massabo Antonin, Inspecteur Principal de Police,  
Barthelemy Suffren, Inspecteur de Police,  
Sasso Angelin, Inspecteur de Police,  
Sempe Germain, Agent de Police hors classe.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

MM. Adda Ange dit « André », Secrétaire Principal de Police,  
Lavastre Julien-Auguste, Secrétaire Principal de Police,  
Billot André, Inspecteur de Police,  
Nicolas Gustave-Joseph, Inspecteur de Police,  
Seneca André-Marcel, Inspecteur-Chef de Police,  
Guignon Abel-Marius, Agent de Police hors classe,  
Orengo Jean-Auguste, Agent de Police hors classe.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 1.669 du 18 novembre 1957  
accordant la Médaille d'Honneur.

**RAINIER III**

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à :

MM. Deverini Clément, Préparateur au Musée d'Anthropologie Préhistorique,  
Ainesi Paul, Garçon de Bureau au Ministère d'État,  
3 Floret Louis, Sous-Chef de Bureau à la Gare de Monaco.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

M<sup>lle</sup> Maria Patelli, en religion Sœur Jeanne, de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant Jésus, dites Dames de Saint-Maur (Ecole Primaire des Filles),  
M<sup>lle</sup> Marguerite Ruob, en religion Sœur Marie-Elise, de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant-Jésus, dites Dames de Saint-Maur (Ecole Primaire des Filles),  
MM. Testa Valentin, Directeur de la Société Monégasque de Convois et Transports Funèbres,  
Seggiaro Maurice, Appariteur à la Mairie,  
5 Garbini Eliseo, Membre de la Musique Municipale.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée à :

MM. Sismondini Antoine, Commis Principal aux Essais et Mesures de l'Office des Téléphones,  
3 Allavena Joseph, Membre de la Société Musicale « La Palladienne »,  
Rosso Joseph-François, Membre de la Société Musicale « La Palladienne ».

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

RAINIER.

Par le Prince,

Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :

P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 1.670 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille de l'Éducation Physique et des Sports.

**RAINIER III,**

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille de Deuxième Classe de l'Éducation Physique et des Sports est décernée à :

M. Georges Reynaud, ancien sportif.

ART. 2.

La Médaille de Troisième Classe de l'Éducation Physique et des Sports est décernée à :

MM. René Sangiorgio, Président de la Section de Boxe de « L'Association Sportive de Monaco »,

André Bronfort, Président de la Section de Natation de « L'Association Sportive de Monaco »,

Charles Joffredy, Membre de la Fédération Monégasque de Lawn-Tennis,

Etienne Vanco, Trésorier de la Fédération Monégasque de Boules,

Georges Robini, Représentant Olympique de la Principauté pour le Tir,

Félix Ferreti, Ancien Gymnaste de « l'Étoile de Monaco » Lauréat de Concours Internationaux.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

**RAINIER.**

Par le Prince,

*Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :*

P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 1.671 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille d'Honneur.

**RAINIER III**

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

M<sup>lles</sup> Charlotte Ghisoli, Fille de Chambre au Palais Princier,

2 Santine Battaini, Brodeuse à la Lingerie du Palais Princier.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Troisième Classe est accordée à :

M<sup>me</sup> Thérèse Grillo, Fille de Chambre de la Maison Princièr.

ART. 3.

1 Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

**RAINIER.**

Par le Prince,

*Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :*

P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 1.672 du 18 novembre 1957 accordant la Médaille du Travail.

**RAINIER III,**

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail de Première Classe est accordée à M. Charles Salamito, Menuisier employé au Palais Princier.

ART. 2.

1 La Médaille du Travail de Seconde Classe est accordée à :

MM. François Daver, Homme de peine au Palais Princier,

Clément Inaudi, Plombier employé au Palais Princier,

M<sup>mes</sup> Marcelle Baillard,  
Lingère,  
Carmeline Cotte,  
Lingère,  
et Joséphine Millo,  
Femme de Chambre } au Palais Princier.

M. Jean Dumas, Cuisinier } au service de S.A.S. la  
Princesse Charlotte, au  
Château de Marchais.  
M<sup>me</sup> Germaine Dumas,  
Femme de Chambre }

M. Célestin Simon, Jardinier } Gardiens de la Villa «Florestine», au service de  
S.A.S. la Princesse Charlotte.  
M<sup>me</sup> Marie Simon, Cuisinière }

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

RAINIER.

Par le Prince,  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :  
P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 1.673 du 18 novembre 1957  
accordant la Médaille du Travail.

RAINIER III  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille du Travail de Première Classe est accordée à :

MM. Agarla Désiré, Behar Léon, Bevagna Osmano, Bianchi Joseph-Auguste, Castelain Alexandre-Joseph, Caviglioli Pierre, Chaude Auguste, Chiariglione Oswald, Colombani Dominique, Dodino Pierre, Drai Joseph, Ellena Charles, Fulcheri Joseph, Gabutti Jean, Gaetano Thomas, Lamberti Félix, Livieri Louis, Marchisio Joseph, Marsone Louis, Martel Mario, Mela Antoine, Millo Jules, Nattareu André, Novaro Nicolas, Peri Arthur, Pionzo Umberto, Rebaudo Louis, Ricotti Antoine, Rocca Alexandre, Rubino Jean, Ruggieri Xavier, Taillefer Gabriel, Tornavacca Joseph, Trombetta Igino.

M<sup>mes</sup> Floret née Denis Claudine, Mayerl née Beraudo Justine, Salvetti née Sorasio Marguerite, Sciolla née Merlino Adolalde, Tarditti née Millet Mireille,

et à M<sup>lle</sup> Bellone Narcisse.

ART. 2.

La Médaille du Travail de Deuxième Classe est accordée à :

MM. Baricalla Bernard, Beltrame François, Bermond Gonnet Auguste, Conte Raphaël, Danni Louis, Daro Charles, De Pasquale Raphaël, Dotta Laurent, Dulbecco Célestin, Fracchia Jean, Lodigiani Louis, Obbertone Maxime, Orengo Jean, Piovano Charles, Romanetto Jean, Sodano Aldo, Terzi Gérard, Thiery Rodolphe, Tornavacca Alexandre, Torsoli Florent, Vezielano René, Viale Joseph.

à M<sup>mes</sup> Berti née Berna Marguerite, Biancheri née Bessi Hélène, Vve Falini née Casini Catherine, Vve Lechner née Lorenzi Louise, Mauro née Solamito Ernestine, Miretto Marie, Vve Raffaëli née De Marchi Marie,

et à M<sup>lles</sup> Brizio Marie, Ferrero Maria, Forzani Marie, Meston Marie, Sangiorgio Henriette.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'État et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

RAINIER.

Par le Prince,  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :  
P. NOGHÈS.

Ordonnance Souveraine n° 1.674 du 18 novembre 1957  
portant nomination d'un Chef du Cabinet Princier.

RAINIER III,  
PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Raoul Pez est nommé Chef de Notre Cabinet.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont

chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-sept.

RAINIER.

Par le Prince,  
Le Ministre Plénipotentiaire  
Secrétaire d'État :  
P. NOGHÈS.

## AVIS ET COMMUNIQUÉS

*Circulaire n° 57-55 concernant la rémunération minima du personnel des boulangeries à compter du 11 novembre 1957.*

I. — Conformément aux dispositions de l'Arrêté Ministériel du 10 juillet 1945, la rémunération minima du personnel des boulangeries est, à compter du 11 novembre 1957, fixée ainsi qu'il suit :

### 1° — SALAIRES DE FABRICATION

	<i>la pièce</i>
Pain de 2 kg. ....	12 fr.
Flûte de 700 grammes ....	6,10
Flûte de 300 grammes ....	3,70
Flûte de 300 grammes (longue de plus de 55 cm.) ....	4,20
Ficelle (100/110 gr.) ....	2,60
Petits pains de 55/80 gr. (suivant qualité) ....	2,40
Pains croissants à l'huile ....	5,35
Poupons seigles complets ....	5,70
Ficelles viennoises ....	4,20
Flûtes viennoises 300 gr. ....	5,70
Pain de mie — le kilog ....	14,00
Heures de nuit :	
de 22 heures à 2 heures du matin ....	65,75
de 2 heures à 4 heures du matin ....	49,50

Prime de transport 234 fr. par semaine à tous les boulangers (apprentis et manœuvres exclus).

Prime de transport 39 fr. par jour.

Indemnité journalière pour frais professionnels spéciaux à la boulangerie :

— par semaine .....	777 fr.
— par jour .....	123,50

Partage du salaire en équipe :

— le brigadier .....	9 points
— l'ouvrier .....	8 points
— le demi-ouvrier .....	7 points

Avantages en nature : pour le personnel de fabrication : 1 kg. de pain par 100 kg. de farine pétrie.

### 2° — APPRENTIS

(avec contrat d'apprentissage)

(Durée de l'apprentissage : 3 ans, à partir de 15 ans).

— Salaires basés sur 173 h. 1/3 par mois ou 40 heures par semaine.

#### SALAIRES MENSUELS

1 <sup>re</sup> année — 1 <sup>er</sup> semestre .....	4.805 fr.
1 <sup>re</sup> année — 2 <sup>e</sup> semestre .....	7.205 fr.
2 <sup>e</sup> année — 1 <sup>er</sup> semestre .....	9.610 fr.
2 <sup>e</sup> année — 2 <sup>e</sup> semestre .....	12.010 fr.
3 <sup>e</sup> année — 1 <sup>er</sup> semestre .....	16.815 fr.
3 <sup>e</sup> année — 2 <sup>e</sup> semestre .....	19.215 fr.

### 3° — JEUNES GENS « MANŒUVRES »

(sans contrat d'apprentissage)

— Salaires basés sur 173 h. 1/3 par mois ou 40 heures par semaine :

	<i>par mois</i>
de 14 à 15 ans .....	11.306 fr.
de 15 à 16 ans .....	13.567 fr.
de 16 à 17 ans .....	15.829 fr.
de 17 à 18 ans .....	18.089 fr.
au-dessus de 18 ans .....	22.613 fr.

### 4° — VENDEUSE

— Salaires basés sur 173 h. 1/3 par mois (semaine 45 heures de présence pour 40 heures de travail).

	<i>par mois</i>
1. — au-dessus de 18 ans :	
a) vendeuse ayant moins d'un an de pratique professionnelle .....	22.613 fr.
b) vendeuse ayant de 1 à 3 ans de pratique professionnelle .....	23.490 fr.
c) vendeuse ayant plus de 3 ans de pratique professionnelle .....	25.625 fr.
2. — au-dessous de 18 ans: mêmes tarifs que les jeunes « manœuvres ».	

II. — En application de l'Arrêté Ministériel n° 51-73 du 10 avril 1951, les salaires ci-dessus mentionnés sont obligatoirement majorés d'une indemnité de 5 % de leur montant.

Cette indemnité de 5 % ne donne pas lieu aux versements ou aux retenues au titre de la législation sociale.

*Circulaire n° 57-56 relative à la journée du 19 novembre, Fête Nationale.*

Le Directeur de la Main-d'Œuvre et des Emplois informe les employeurs et les salariés qu'en application de l'Ordonnance Souveraine n° 169 du 23 février 1953, le 19 novembre, jour de la Fête de S.A.S. le Prince Rainier III, est jour de fête légale.

Remplaçant la journée du 11 avril, la journée du 19 novembre est, conformément aux dispositions de l'Avenant n° 1 de la Convention Collective Nationale du Travail, une journée chômée et payée quel que soit le mode de rémunération du personnel.

Le chômage du 19 novembre ne peut donc être une cause de réduction des traitements mensuels, bi-mensuels ou hebdomadaires.

*Circulaire n° 57-57 précisant les taux minima garantis des salaires mensuels du personnel des entreprises de transports routiers et des activités annexes des transports routiers à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1957.*

I. — En application des prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 10 juillet 1945 les taux minima des salaires mensuels du personnel des entreprises de transports routiers et des activités annexes des transports routiers sont fixés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1957 :

## A. — EMPLOYÉS

Groupe	Coefficient	à l'embauchage	Après 3 ans	Après 6 ans	Après 9 ans	Après 12 ans	Après 15 ans
1 <sup>er</sup>	100	22.612,63	22.612,63	22.612,63	22.612,63	22.612,63	22.612,53
2 <sup>e</sup>	110	22.612,63	22.612,63	22.612,63	22.612,63	22.612,63	22.612,63
3 <sup>e</sup>	120	22.612,63	22.612,63	22.612,63	22.800,34	23.307,81	23.816,27
4 <sup>e</sup>	130	22.687,89	23.238,39	23.787,91	24.338,41	24.887,94	25.438,44
5 <sup>e</sup>	140	24.097,88	24.690,42	25.282,97	25.875,52	26.467,09	27.059,63
6 <sup>e</sup>	155	26.213,84	26.869,94	27.526,04	28.181,17	28.837,27	29.493,38
7 <sup>e</sup>	170	28.329,79	29.049,46	29.768,14	30.487,80	31.207,46	31.926,14
8 <sup>e</sup>	185	30.444,78	31.227,99	32.010,23	32.793,45	33.575,69	34.358,91
9 <sup>e</sup>	200	32.560,74	33.407,51	34.253,31	35.100,08	35.945,88	36.792,65

## B. — TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE

1 <sup>er</sup>	200	32.560,74	33.407,51	34.253,31	35.100,08	35.945,88	36.792,65
2 <sup>e</sup>	215	34.676,69	35.586,05	36.496,38	37.405,73	38.316,07	39.225,42
3 <sup>e</sup>	230	36.792,65	37.765,56	38.739,45	39.712,36	40.685,28	41.659,16
4 <sup>e</sup>	250	39.613,61	40.671,59	41.729,57	42.787,55	43.845,52	44.902,53
5 <sup>e</sup>	270	42.434,56	43.576,63	44.719,68	45.861,75	47.004,80	48.146,87
6 <sup>e</sup>	300	46.665,50	47.944,46	49.204,85	50.474,03	51.743,22	53.012,40
7 <sup>e</sup>	330	50.897,42	52.293,72	53.690,02	55.086,31	56.482,61	57.878,91
8 <sup>e</sup>	350	53.718,37	55.199,74	56.680,13	58.161,49	59.642,86	61.123,25

## C. — INGÉNIEURS ET CADRES

Groupe	Coeff. C.	Ancienneté dans le groupe	Rémunération annuelle garantie	Paiement mensuel garanti
1 <sup>er</sup>	100	Jusqu'à 5 ans ..	739.216,80	55.441,26
		5 à 10 ans .....	768.785,47	57.658,91
		Après 10 ans ..	798.354,14	59.876,56
2 <sup>e</sup>	106,5	Jusqu'à 5 ans ..	787.265,89	59.045,43
		5 à 10 ans .....	818.756,91	61.406,81
		Après 10 ans ..	850.246,96	63.768,20
3 <sup>e</sup>	113	Jusqu'à 5 ans ..	835.314,98	62.648,62
		5 à 10 ans .....	868.727,38	65.154,72
		Après 10 ans ..	902.139,79	67.660,82
4 <sup>e</sup>	119	Jusqu'à 5 ans ..	879.667,99	65.975,09
		5 à 10 ans .....	914.855,10	68.614,18
		Après 10 ans ..	950.041,23	71.253,26
5 <sup>e</sup>	132	Jusqu'à 5 ans ..	975.766,17	73.182,46
		5 à 10 ans .....	1.014.907,01	76.109,99
		Après 10 ans ..	1.053.827,85	79.037,52
6 <sup>e</sup>	145	Jusqu'à 5 ans ..	1.071.864,36	80.389,82
		5 à 10 ans .....	1.114.738,93	83.605,81
		Après 10 ans ..	1.157.613,50	86.820,81

## D. — INDEMNITÉS COMPLÉMENTAIRES

Elles sont allouées lorsqu'un emploi exige la connaissance d'une langue étrangère.

II. — En application de l'Arrêté Ministériel n° 51-73 en date du 10 avril 1951, les salaires ci-dessus mentionnés sont obligatoirement majorés d'une indemnité de 5%.

Cette indemnité de 5% ne donne pas lieu aux versements ou aux retenues au titre de la législation sociale.

*Circulaire n° 57-58 fixant les taux minima des salaires mensuels du personnel des maisons d'édition à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1957.*

I. — A compter du 1<sup>er</sup> octobre 1957, les taux minima des salaires mensuels du personnel des maisons d'édition sont fixés comme suit, conformément aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 10 juillet 1945 :

## A. — EMPLOYÉS

Catégorie	Coefficient	Salaires correspondant à 40 heures hebdomadaire de travail
I	118	29.823
II	125	29.823
III	130	30.312
IV	140	30.801
V	150	31.779
VI	160	33.734

VII	170	35.690
VIII	185	38.623
IX	212	43.903

## B. — CADRES

192	39.992
204	42.339
222	45.859
230	47.423
240	49.379
264	54.073
280	57.201
294	59.939
300	61.113
325	66.002
350	70.891
375	75.780
400	80.669
425	85.558
475	95.336
500	100.225
525	105.114
550	110.003

C. — La prime d'attente prévue par la Circulaire n° 57-32 publiée au « Journal de Monaco » du 5 août 1957, ne fera pas l'objet d'aucune retenue sur les salaires déterminés comme ci-dessus.

D. — Le régime des primes d'ancienneté des employés demeure fixé par les dispositions de la Circulaire n° 57-004 publiée au « Journal de Monaco » du 15 avril 1957.

E. — Il reste entendu que sur ces salaires minima, la garantie d'un supplément annuel et minimum de 8 % s'ajoutant aux douze rémunérations mensuelles de l'année est maintenue dans les conditions prévues.

H. — En application de l'Arrêté Ministériel n° 51-73 en date du 10 avril 1951, les salaires ci-dessus mentionnés sont obligatoirement majorés d'une indemnité de 5 %.

Cette indemnité de 5 % ne donne pas lieu aux versements ou aux retenues au titre de la législation sociale.

### DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

#### État des condamnations.

Le Tribunal Correctionnel dans son audience du 12 novembre 1957 a prononcé les condamnations suivantes :

R.P., né le 24 octobre 1919, à la Spezia (Italie), de nationalité italienne, peintre décorateur, sans domicile fixe, actuellement détenu à la Maison d'Arrêt de Monaco, condamné à deux ans de prison pour vol.

S.G.J., né le 13 décembre 1911, à Beausoleil, de nationalité française, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, condamné à cinq mille francs d'amende relaxe du chef de cette contravention pour blessures involontaires, infraction à la législation sur la circulation.

P. A., ép. divorcée V., née le 8 août 1899 à Chateaulin (Finistère), de nationalité française, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, condamnée à cinq mille francs d'amende (par défaut) pour location d'un appartement meublé sans autorisation.

## INFORMATIONS DIVERSES

### La Fête Nationale.

Si, depuis l'an dernier, le charme de S.A.S. la Princesse Grace est venu s'ajouter aux traditionnels attraits de la Fête Nationale, les manifestations de ce 19 novembre 1957 ont été dominées par le délicieux sourire d'une enfant. L'enthousiasme de la foule assemblée pour acclamer les Souverains, fut empreint d'une tendre émotion lorsque, dans l'encadrement d'une fenêtre du Palais princier, apparut un beau bébé en costume national : dans les bras de Sa maman, S.A.S. la Princesse Caroline souriait et saluait en agitant sa petite main.

Cet instant si touchant par sa simplicité toute familiale fut sans doute le plus cher au cœur des Monégasques célébrant dans l'allégresse leur Fête Nationale, qui est aussi le Fête de S.A.S. le Prince Rainier III.

Dès les premiers jours pluvieux de ce mois de novembre, la parure rouge et blanche des grands événements gagnait peu à peu tous les points de la ville et sur la Place du Palais Princier les écussons des Grimaldi reliés par une guirlande lumineuse jetaient les feux d'une merveilleuse pièce de joaillerie.

Le 18, les festivités débutaient et, dans le courant de l'après-midi, S.A.S. le Prince Rainier III recevait, en audiences particulières, les nouveaux promus et décorés dans les Ordres de Saint-Charles et des Grimaldi, avant d'assister, en compagnie de S.A.S. la Princesse de Monaco et des membres de Sa Maison, au cocktail que Leurs Altesses Sérénissimes offraient en l'honneur des membres du corps diplomatique et du corps consulaire accrédités à Monaco.

A 21 heures, la Musique Municipale, l'Union Chorale et la Palladienne donnaient la sérénade à LL.AA.SS. le Prince Rainier III et la Princesse de Monaco, tandis que les musiques des « Anciens Marins du Mentonnais », de « L'Écho de la Chaumière » et de « La Renaissance » de Nice parcouraient les rues de la ville qu'elles animaient au son de leurs marches entraînantes.

Un peu avant 22 heures, dans le ciel étoilé « les gerbes épanouies en mille fleurs » d'un merveilleux feu d'artifice jetaient sur la mer de violents reflets de couleurs mobiles et faisaient craquer l'atmosphère. Précédant un bouquet riche en éclats et jaillissements, l'embrasement de la vieille ville donna au Rocher l'aspect féerique d'un tableau de légende tout nimbé de fumées irréelles.

Et la soirée se terminait par un bal avec attractions sous le chapiteau de la Place Sainte-Dévote, tandis que, sur le Quai Albert I<sup>er</sup>, une foule joyeuse se pressait aux abords des stands forains.

\* \* \*

Le 19 novembre, à 9 h. 30, S. Exc. M. Henry Soum, Ministre d'État, a reçu dans la salle du Conseil d'État les nombreuses personnes auxquelles S.A.S. le Prince Souverain avait tenu à accorder des distinctions dans l'Ordre du Mérite Culturel, celui de l'Éducation Physique et des Sports et tous ceux qu'il avait désignés pour recevoir la Médaille d'honneur.

Dès 10 heures les hautes personnalités monégasques arrivent à la Cathédrale où sera célébrée la Messe d'Actions de Grâces et gagnent les places qui leur sont réservées.

Sur le parvis S. Exc. Mgr. Gilles Barthe, entouré des membres du clergé, reçoit LL.AA.SS. le Prince Rainier et la Princesse de Monaco, Leur offre l'eau bénite et Les conduit dans le chœur.

A Leurs côtés prennent place LL.AA.SS. le Prince Pierre et la Princesse Antoinette; au deuxième rang : la comtesse Marthe de Baciocchi, dame du Palais, le colonel René Séverac, premier aide-de-camp et le capitaine de frégate Yves Huet, aide-de-camp de S.A.S. le Prince Souverain.

Au centre du transept on remarque : S. Exc. M. Henry Soum, en grand uniforme de Ministre d'État, ayant à sa droite : M. Louis Aureglia, président du Conseil national; S. Exc. M. Jacques Reymond, ministre plénipotentiaire, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie nationale; MM. Pierre Blanchy et Pierre Pène, Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et les Travaux Publics; Pierre Notari, Contrôleur général des Dépenses et M<sup>e</sup> Robert Boisson, Maire de la Ville de Monaco; et à sa gauche : MM. Marcel Portanier, président; Albert Bernard; Joseph de Bonavita; Antoine Lussier; Jacques Decourcelle et Pierre Cannat, Conseillers d'État. Le Préfet maritime de Toulon et M<sup>me</sup> l'amirale Barjot.

A droite, dans le transept : les membres du comité de direction du Bureau Hydrographique international: les amiraux Knox, président; Vigliéri et Damiani, directeurs; le capitaine de vaisseau Albini et le commandant Lemièr ainsi que l'amiral Préfet Maritime de Toulon et M<sup>me</sup> Barjot. Les membres du Corps diplomatique de la Principauté à l'étranger : LL. EE. MM. Lozé, Ministre plénipotentiaire, Envoyé extraordinaire auprès de la République Fédérale Allemande; Jean Duhamel, Ministre plénipotentiaire, Envoyé extraordinaire auprès de la République Française; César Solamito, Ministre plénipotentiaire, Envoyé extraordinaire auprès du Saint-Siège; et Jean-Maurice Crovetto, Ministre plénipotentiaire, Envoyé extraordinaire auprès de la République Italienne.

Les membres du Corps consulaire accrédité auprès du Prince Souverain : MM. Louis de Monicault, ministre plénipotentiaire, chargé du Consulat général de France; Chaudhuri (Pakistan); Leslie Pott (Grande-Bretagne); comte du Moulin-Eckart (Allemagne); Birchler (Suisse); Faà di Bruno (Italie); Dalferes (U.S.A.); Gabriel Ollivier (Grèce); G. Pastor (Liban); Van Gelder (Colombie); Densmore (Salvador); J. Fissore (Norvège); Jutheau (Suède); Buydens (Belgique); E. Ollivier (Turquie); Baron de l'Espée (Pérou); V. Raybaudi (Espagne); Coupey (République dominicaine); Heylinger (Pays-Bas) et Colozier (Portugal).

A gauche, dans le transept, avaient pris place : S. E. M. Paul Noghès, Secrétaire d'État, Directeur du Cabinet princier; M. Ch. Palmaro, Conseiller privé; MM. A. Kreichgauer; R. Pez; P. Rey; Lisimachio; Gamedinger; Cornet; le docteur Donnat; le docteur Fissore; MM. Mori; Rué; de Sigaldy; Ricci; M<sup>lle</sup> Gastaud; MM. Baral; Nicolas Marquet et Blanchi.

M<sup>mes</sup> H. Soum; Ch. de Castro; P. Noghès; Aureglia; Palmaro; Séverac; Reymond; L. de Casstro; Pène; Huet; la comtesse d'Aillières; J.-C. Marquet.

Dans la nef centrale : les membres du Conseil national, du Conseil communal, du Conseil économique, du Conseil de Fabrique, les hauts fonctionnaires, les chefs de service et les fonctionnaires de tous les services de l'État et de la Commune, les magistrats de la Cour d'appel et des tribunaux, des services judiciaires, de l'enseignement secondaire et primaire, des communautés religieuses, de la force publique, des administrations mixtes et des colonies étrangères.

Assisté de Mgr Andrieux, protonotaire apostolique et du chanoine Baudouin, Mgr. Gilles Barthe célèbre le Saint Sacrifice, tandis qu'à la tribune, la Maîtrise de la Cathédrale dirigée par le chanoine Henri Carol et l'Orchestre National de l'Opéra de Monte-Carlo interprètent « Portes d'ivoire » de Haendel et « Et incarnatus » de Haydn.

A l'élévation, les carabiniers présentent les armes et les clairons sonnent « Aux champs ». Puis le baryton Tony Battaïni entonne le « Domine salvum fac » que l'assistance écoute, debout et recueillie. La cérémonie religieuse va prendre fin avec le chant du « Te Deum » de Molitor et LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse Grace, accompagnés des membres de Leur Suite quittent la Cathédrale aux accents de la « Marche Solennelle » que M. Emile Bourdon a composée en Leur honneur et qu'il interprète lui-même aux grandes orgues.

A 11 heures 30, dans la Cour d'honneur du Palais princier, S.A.S. le Prince Souverain procédait à une remise de décorations, en présence des membres de Sa Maison et de hautes personnalités.

A l'issue de cette cérémonie, eut lieu sur la Place du Palais la traditionnelle prise d'armes, avec la participation des compagnies de carabiniers et de sapeurs-pompiers, de la brigade motocycliste des escortes princières, des motocyclistes de la Police d'État, d'une section d'agents de police, des scouts, des guides, de la Fanfare des Cadets du Prince, de la Musique et de la clique du 11<sup>e</sup> bataillon français de chasseurs à pied.

En grand uniforme, S. Exc. M. Henry Soum, Ministre d'État, accompagné du colonel René Séverac, commandant supérieur de la Force publique, passa la revue des troupes qui, quelques instants plus tard, allaient défilé sous les vivats de la foule.

A l'une des fenêtres du Salon des Glaces, S.A.S. la Princesse Caroline, dans les bras de S.A.S. la Princesse de Monaco suivait, auprès de S.A.S. le Prince Souverain, les mouvements de cette prise d'armes. Et c'est vers Elle autant que vers Ses Augustes Parents que montèrent les applaudissements de la foule.

A 13 h. S.A.S. le Prince Rainier III prononçait une allocution au micro de Radio Monte-Carlo.

A 13 h. 15 LL.AA.SS. le Prince Souverain et la Princesse de Monaco offraient un déjeuner officiel, dans la Salle du Trône.

Et tandis que se déroulaient sur la Place du Palais des jeux populaires qui firent la joie des tout petits, Leurs Altesses Sérénissimes présidaient la manifestation du Stade Louis II, où se rencontraient, en match amical les équipes professionnelles du Stade de Reims et de l'Association Sportive de Monaco.

Le match, fort disputé, mais toujours dans le meilleur esprit du jeu, permit au nombreux public d'assister à une démonstration de belle technique et c'est sur le score de 2 buts à 1 que les Rémois finirent par l'emporter.

La soirée devait faire place aux spectacles où la population était gracieusement invitée, par la Direction dans les salles de cinéma, par Radio Monte-Carlo au Café de Paris, où fut donné un spectacle de variétés des plus divertissants.

Dans la salle de l'Opéra de Monte-Carlo, toute fleurie aux couleurs nationales, les invités de LL.AA.SS. le Prince Rainier III et la Princesse de Monaco assistèrent à 21 heures, au spectacle chorégraphique et lyrique, réalisé sous la direction de M. Maurice Besnard, Directeur de l'Opéra.

En première partie, Liane Daydé, Michel Renault et Max Bozzoni interprétèrent, sur une musique de Franz Liszt et une chorégraphie de Serge Lifar, « Méphisto Valse », ballet voluptueux et diabolique, que suivit « Idylle », charmante pastorale où Cheval noir (Georges Skibine) et Cheval de Cirque (Max Bozzoni) se disputent les faveurs de Pouliche blanche

(Marjorie Tallchief) sur une musique très allègre de François Gerette et une chorégraphie de Serge Lifar. Une création terminait cette première partie, sous le titre « Le bel indifférent », ballet écrit par Serge Lifar, d'après la pièce connue de Jean Cocteau et sur une musique de Richard Blareau. Claude Bessy et Max Bozzoni en furent les heureux et intelligents interprètes.

Après le premier entr'acte Liane Daydé et Youli Algaroff émurent vivement les spectateurs par le pathétique et la passion qu'ils donnèrent aux personnages de Roméo et Juliette, dans un ballet de Serge Lifar, sur une musique de Tchaïkovsky, ayant pour thème le drame des « Amants de Vérone ».

« Le Téléphone », opéra-bouffe en un acte, paroles et musique de Gian-Carlo Menotti permirent à Nancy First et Edouard de Falce de faire apprécier leur belle voix et leur talent de comédiens.

Et la soirée se termina par « Suite en blanc », ensemble d'études chorégraphiques sur une musique d'Edouard Lalo, auxquelles Serge Lifar, les dépouillant de tout lieu d'action, a donné pour but de mettre en valeur la technique et la virtuosité des Étoiles. Nous pouvons dire que le choréauteur a atteint ce but, car ce final fut un vrai festival qui souleva l'enthousiasme des spectateurs et valut les applaudissements les plus chaleureux aux Étoiles du Ballet de l'Opéra de Paris: Liane Daydé, Marjorie Tallchief, Claude Bessy, Michel Renault, George Skibine, Youli Algaroff et Max Bozzoni.

Et ces applaudissements s'adressèrent aussi aux deux chefs Richard Blareau et Louis Frémaux qui se succédèrent au pupitre pour diriger la grande formation de l'Orchestre National de l'Opéra de Monte-Carlo.

Pour quelques jours encore Monaco garde son air de fête. Le soir, les stands forains illuminent toujours le Quai Albert 1<sup>er</sup> et la ville semble hésiter à quitter sa belle parure des grands jours.

## Insertions Légales et Annonces

GREFFE GÉNÉRAL

AVIS

Les créanciers de la faillite commune des sieurs AELION, COHEN, LEVY et PINHAS et des Sociétés MONACO TEXTILES et MONACO VETEMENTS, sont convoqués à assister à la réunion qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal de Première



Instance, au Palais de Justice, à Monaco-Ville, le mercredi onze décembre mil neuf cent cinquante-sept, à quinze heures, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Monaco, le 25 novembre 1957.

*Le Greffier en Chef :*

P. PERRIN-JANNÈS.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

### APPORT EN SOCIÉTÉ DE FONDS DE COMMERCE

*Première Insertion*

Aux termes de l'article 6 des statuts de la société en nom collectif « LANTERI-MINET & Cie » dénommée « SOCIÉTÉ MARFLEUR », au capital de 2.200.000 francs et siège rue de la Colle, à Monaco-Condamine, constituée par acte du notaire soussigné du 31 janvier 1957.

M. Benjamin BROGGINI, commerçant, demeurant n° 4, boulevard Rainier III, à Monaco-Condamine, a fait apport d'un fonds de commerce de fabrication et vente en gros d'articles de fantaisie confectionnés en feutre, poupées, fleurs et plantes artificielles, gilets et jupes fantaisie, souvenirs, création en feutre, exploité rue de la Colle, à Monaco-Condamine, sous la dénomination de « CRÉATIONS MARFLEURS ».

Oppositions, s'il y a lieu, entre les mains de la société dans les 10 jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 novembre 1957.

*Signé : J.-C. REY.*

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

### Gérance Libre de Fonds de Commerce

*Première Insertion*

Suivant acte reçu, le 24 mai 1957, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, M<sup>me</sup> Marie-Thérèse-Marcelle DOMENJOUR, commerçante, épouse de M. Robert VERPLANCKEN, demeurant n° 1, rue des Lilas, à Monte-Carlo, a donné en gérance libre pour une durée de une année à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1957, à M<sup>me</sup> Germaine-Marie-Héloïse DENIZARD, sans profession,

épouse de M. René-Théophile-Emmanuel JAGUE-NEAU, demeurant n° 10, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de vente de vins et liqueurs à emporter, vente de lait frais, épicerie, comestibles, légumes secs et primeurs, volailles mortes, fruits frais, fromages, huile d'olive et charcuterie, avec autorisation, à titre précaire et révocable, de vente de produits alimentaires traités par gel ultra-rapide (à l'exclusion des plats cuisinés), exploité n° 11, avenue Saint-Michel, à Monte-Carlo, connu sous le nom de « ALIMENTATION GÉNÉRALE LES GENETS ».

Il a été prévu un cautionnement de 100.000 francs.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 25 novembre 1957.

*Signé : J.-C. REY.*

### Gérance Libre

*Première Insertion*

Suivant acte s.s.p., en date du 10 août 1957, M<sup>me</sup> Anne-Marie RIEDT, blanchisseuse, veuve de M. Louis-Eugène MOLETTA, demeurant 10, rue des Oliviers, à Monte-Carlo, a prorogé pour une période de deux années à compter du 25 avril 1957, la gérance libre consentie par elle à M. Sveno CERRI et M<sup>me</sup> Maria-Carmela FILADELFIA, son épouse, demeurant 32, boulevard de la République, à Beausoleil, du fonds de commerce de tailleur, exploité 7, rue des Oliviers qui avait pris fin le 25 avril 1957. Un cautionnement de 40.000 francs a été prévu au contrat.

### Cession de Droits Sociaux

*Première Insertion*

Aux termes d'un acte s.s.p. en date à Monaco du 6 novembre 1957 enregistré le 13 novembre 1957, Monsieur Camille BARBARA, demeurant au Ténao, boulevard du Ténao, Monte-Carlo, a cédé à Madame Simone VRÉZIL, demeurant le Ténao, boulevard du Ténao à Monte-Carlo, quatre-vingt-quinze parts d'intuits dans la société en nom collectif dénommée « SOCIÉTÉ FONCIÈRE COMMERCIALE MONÉ-GASQUE », ayant son siège au Ténao, boulevard du Ténao à Monte-Carlo. En raison de cette cession il a été porté les modifications suivantes :

Le capital social de deux cent mille francs, divisé en deux cents parts de mille francs chacune sont distribuées comme suit :

Cent quatre-vingt-quinze parts à Madame Simone VRÉZIL et cinq parts à Monsieur Camille BARBARA.

Un exemplaire dudit acte a été remis le 16 novembre 1957 au Greffe Général du Tribunal de Monaco pour y être déposé et affiché conformément à la Loi. Monaco, le 25 novembre 1957.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

### Cession de Fonds de Commerce

#### Deuxième Insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 21 mai 1957, M. Jean-Virgile RAIMOND, commerçant, demeurant numéro 18, rue de Millo à Monaco-Condamine, a acquis de M. Don-Jacques VALERY et M<sup>me</sup> Amélie-Lucie-Rose SCAGLIOTTI, son épouse, tous deux commerçants, demeurant 18, rue de Millo, à Monaco, un fonds de commerce de denrées coloniales, cafés, vente de légumes, fruits et primeurs, lait frais, vins fins et liqueurs en bouteilles cachetées à emporter, etc..., etc... sis n° 18, rue de Millo, à Monaco-Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 25 novembre 1957.

Signé : J.-C. REY.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY  
Docteur en Droit, Notaire  
2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

### « Société Monégasque de Constructions »

en abrégé « S.M.C. »

(Société anonyme monégasque)

Conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1<sup>o</sup> Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE CONSTRUCTIONS », en abrégé « S.M.C. » au capital de 10.000.000 de francs et siège social n° 19, boulevard Charles III, à Monaco-Condamine, dont les statuts ont été établis, en brevet, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussi-

gné, le 15 mai 1957, et déposés au rang des minutes dudit notaire par acte du 10 octobre 1957.

2<sup>o</sup> Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, le 10 octobre 1957, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné.

3<sup>o</sup> Délibération de l'assemblée générale constitutive, tenue, au siège social, le 7 novembre 1957, et déposée avec les pièces constatant sa régularité au rang des minutes du notaire soussigné par acte du même jour,

ont été déposées le 22 novembre 1957, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 25 novembre 1957.

Signé : J.-C. REY.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉLECTRONIQUE

Société anonyme monégasque au capital de 2.000.000 de francs

Les actionnaires de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉLECTRONIQUE sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 18 décembre 1957 à 11 heures 30, rue du Stade à Monaco (Immeuble SCASI) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1<sup>o</sup> — Confirmation des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 1953 portant augmentation du capital social de francs 12 millions à francs 14 millions, cette augmentation ayant été autorisée par Arrêté Ministériel du 30 janvier 1954.
- 2<sup>o</sup> — Vérification et reconnaissance de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement de capital sur les deux mille actions nouvelles.
- 3<sup>o</sup> — Modification aux statuts découlant de la réalisation de ladite augmentation de capital.

### « Crédit Mobilier de Monaco »

(MONT-DE-PIÉTÉ)

15, avenue de Grande-Bretagne - MONTE-CARLO

#### VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

L'administration du « CRÉDIT MOBILIER DE MONACO », informe les emprunteurs que les mandats échus seront livrés à la vente le mercredi 11 décembre 1957.

Étude de M<sup>e</sup> LOUIS AUREGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Société anonyme monégasque

DITE

## “ UNION ÉCONOMIQUE ”

**Augmentation de Capital**

**Modification aux Statuts**

I. — Aux termes d'une délibération prise le 11 juin 1955, au siège social à Monaco, 25, rue Grimaldi, les actionnaires de la Société « UNION ÉCONOMIQUE » réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé :

1<sup>o</sup> d'augmenter le capital social de 5.000.000 à 10.000.000 de francs, par l'émission de 1.000 actions de 5.000 francs chacune, émises en numéraire et libérées entièrement à la souscription;

2<sup>o</sup> et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

II. — L'augmentation de capital et les modifications aux statuts telles qu'elles résultent de la délibération précitée, approuvée et autorisée par Arrêté Ministériel du 28 novembre 1955, ont été publiées au « Journal de Monaco », feuille numéro 5.175, du 10 décembre 1956.

III. — L'augmentation de capital de 5.000.000 de francs a été réalisée par quatre personnes qui ont versé somme égale au montant des actions souscrites, soit, au total, 5.000.000 de francs, ainsi que le constate un acte reçu, en minute, par M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, le 4 novembre 1957, auquel acte est demeuré annexé un état contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites et le montant des versements.

IV. — Aux termes d'une délibération prise le 5 novembre 1957, les actionnaires de la Société « UNION ÉCONOMIQUE », à cet effet, convoqués et réunis en assemblée générale extraordinaire, ont reconnu sincère et véritable la déclaration notariée faite par le conseil d'administration, suivant l'acte précité du 4 novembre 1957, de la souscription intégrale de l'augmentation du capital social; ladite délibération a été déposée aux minutes de M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, par acte du 6 novembre 1957.

V. — Une expédition de chacun des actes susvisés reçus par M<sup>e</sup> Aureglia, notaire à Monaco, les 4 et 6 novembre 1957, a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco le 21 décembre 1957.

Monaco, le 18 novembre 1957.

Signé : L. AUREGLIA.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - MONACO

## Société Anonyme Monégasque de Fabrications, Études et Transactions

en abrégé « S.A.M.F.E.T. »

(Société anonyme monégasque)

Conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'Ordonnance-Loi n<sup>o</sup> 340 du 11 mars 1942 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1<sup>o</sup> Statuts de la société anonyme monégasque dénommée « SOCIÉTÉ ANONYME MONÉGASQUE DE FABRICATIONS, ÉTUDES ET TRANSACTIONS », en abrégé « S.A.M.F.E.T. » au capital de 5.000.000 de francs et siège social n<sup>o</sup> 3, impasse Saint-Michel, à Monte-Carlo, dont les statuts ont été établis, en brevet, le 18 juillet 1957, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, et déposés au rang des minutes dudit notaire par acte du 6 novembre 1957.

2<sup>o</sup> Déclaration de souscription et de versement de capital faite par le fondateur, suivant acte reçu, le 6 novembre 1957, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné.

3<sup>o</sup> Délibération de l'assemblée générale constitutive tenue, au siège social, le 7 novembre 1957, et déposée avec les pièces constatant sa régularité au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du même jour,

ont été déposées le 22 novembre 1957, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco, le 25 novembre 1957.

Signé : J.-C. REY.

Le Gérant : PIERRE SOSSO.

*La Direction du «Journal de Monaco» prie les lecteurs de bien vouloir lui faire parvenir avant le 31 Décembre 1957, le montant de leur abonnement pour l'année 1958.*

Les Collections Annuelles

DU

**JOURNAL DE MONACO**

*présentées sous belle reliure, titre or  
sont en vente à*

**L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO**

au Prix de **4.500** francs l'Exemplaire